



Avanquest

POLITIQUE GLOBALE DE RECOMMANDATION

TALENT & CULTURE
FRANCE

SEPT. 2023





OBJET

La force d'une équipe ce sont les membres qui la composent : vous pouvez jouer un rôle clé dans l'identification des meilleurs talents afin d'enrichir le bassin d'experts chez Avanquest et ce, tout en étant récompensé. L'employé qui a fait une recommandation se verra versé une prime à la suite de la réussite de la période de probation du candidat embauché.

ELIGIBILITÉ

Si vous souhaitez recommander une personne, vous devez respecter les critères suivants pour vous-même :

- Service continu (ancienneté) : l'employé qui souhaite donner une recommandation doit avoir au moins six (6) mois de service continu en tant qu'employé d'Avanquest.
- Statut de l'employé : cette politique de recommandation ne s'applique qu'aux employés permanents (CDI) de l'entreprise.
- Candidature : le processus décrit dans cette politique doit être respecté afin que la recommandation soit valide.

Sont considérés comme non-éligibles :

- Les gestionnaires impliqués dans le processus d'embauche ne sont pas éligibles au paiement de la prime mais sont toutefois invités à référer des candidats.
- Les membres de l'équipe Talent & Culture.

PROCESSUS DE RECOMMANDATION

1. Récupérer le curriculum vitae ainsi que les coordonnées de la personne que vous désirez recommander.
2. Complétez le formulaire en ligne en [cliquant ici](#).

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS RECOMMANDÉS

Les candidatures reçues par recommandation bénéficieront du même traitement que les autres candidatures, selon le processus du recrutement global, et ce pour toutes les étapes du recrutement.

VERSEMENT DES PRIMES DE RECOMMANDATION

Veuillez-vous référer à l'annexe spécifique pour connaître les montants de prime de recommandation applicables dans votre pays.

Le versement de la prime sera réalisé comme suit :

- À l'issue de la période d'essai réussie du nouvel employé permanent recommandé.
- L'employé qui a fait la recommandation doit encore être à l'emploi pour recevoir la prime.
- Le montant de la prime versée sera celui du bureau de rattachement de l'employé qui recommande.



COMMUNICATION ET CONFIDENTIALITE

- **Communication** : les postes ouverts de tous nos bureaux seront communiqués via un courriel envoyé globalement intitulé « Opportunités d'emplois / Job Opportunities ».
- **Confidentialité des informations** : Les employés qui font la recommandation seront tenus de respecter la confidentialité des informations relatives aux candidats recommandés. Les détails personnels et professionnels des candidats doivent être traités de manière confidentielle et ne doivent pas être divulgués sans leur consentement préalable.
- **Communication avec les candidats non retenus** : conformément aux pratiques de recrutement chez Avanquest, une communication respectueuse et constructive sera maintenue avec les candidats recommandés qui ne sont pas retenus pour le poste. Des explications claires et des conseils peuvent leur être fournis pour les aider à comprendre les raisons de la décision.
- **Protection des données personnelles** : Les informations personnelles et les données sensibles des candidats seront traitées conformément aux lois et réglementations en matière de protection des données. Des mesures appropriées seront prises pour assurer la sécurité et la confidentialité de ces données.

RÉVISION ET MISE À JOUR DE LA POLITIQUE

Cette politique de recommandation peut être révisée et mise à jour périodiquement pour s'adapter aux besoins changeants de l'entreprise et de son environnement.

Merci de contribuer au recrutement de nos futurs talents!



Annexe - France

Cette annexe précise les montants de la prime de recommandation qui seront versés aux employés. Veuillez-vous référer à la politique générale de recommandation pour les détails sur les critères d'éligibilité, les procédures et les autres conditions applicables. Les montants indiqués ci-dessous sont en devise locale.

Niveau de poste	Montant Brut
Employé	1 000 €
Directeur et +	1 500 €

Veuillez noter que les montants des primes de recommandation peuvent être révisés périodiquement conformément aux politiques de l'entreprise. Toute révision future des montants sera communiquée aux employés de manière appropriée.

Cette annexe fait partie intégrante de la politique interne de référencement de l'entreprise. En cas de conflit entre les dispositions de cette annexe et les autres documents de politique, les dispositions de cette annexe prévaudront dans la mesure où elles concernent les montants spécifiques de la prime de recommandation.